1

Présentation de la campagne

Elimination des déchets dangereux des écoles



Expériences antérieures





Campagne « Mon beau labo »

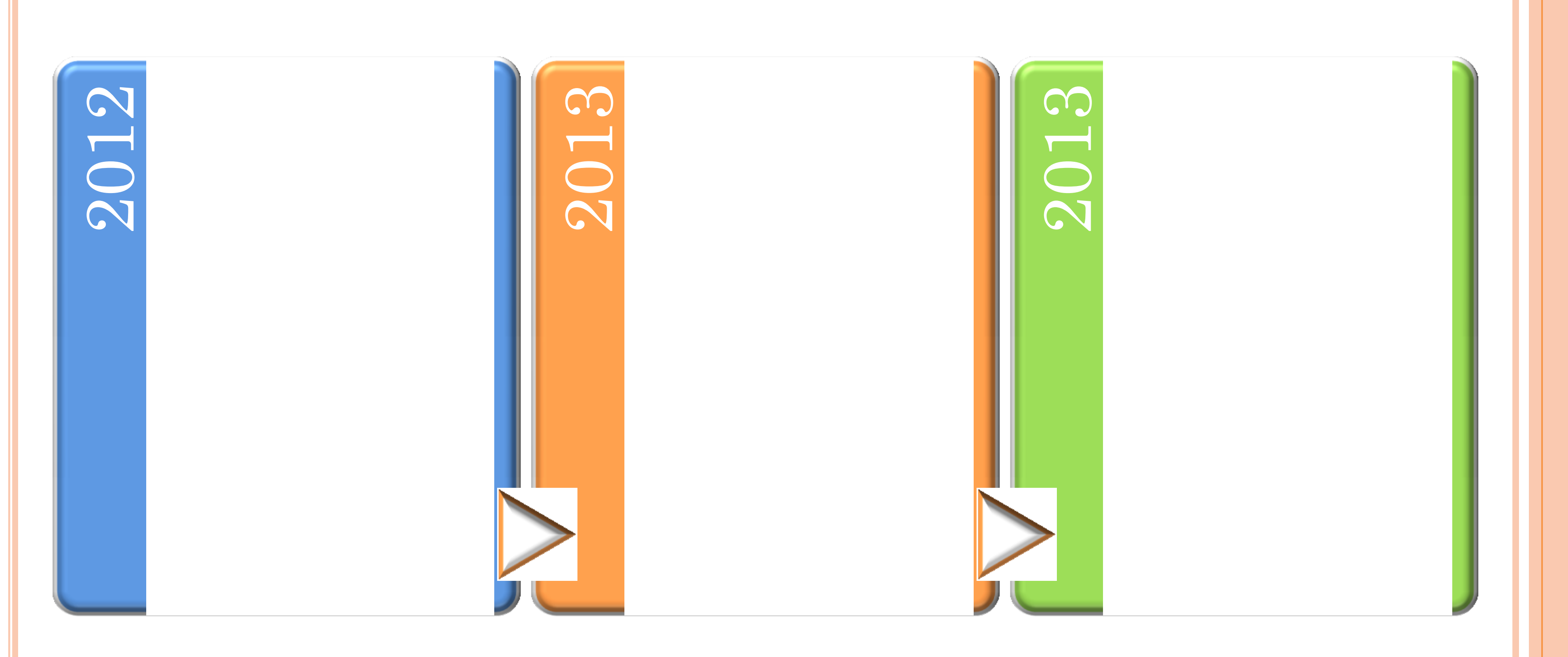
- Inventaire obligatoire
- Choix libre du collecteur agréé
- Couverture financière totale



Campagne « Elimination des déchets dangereux des écoles »

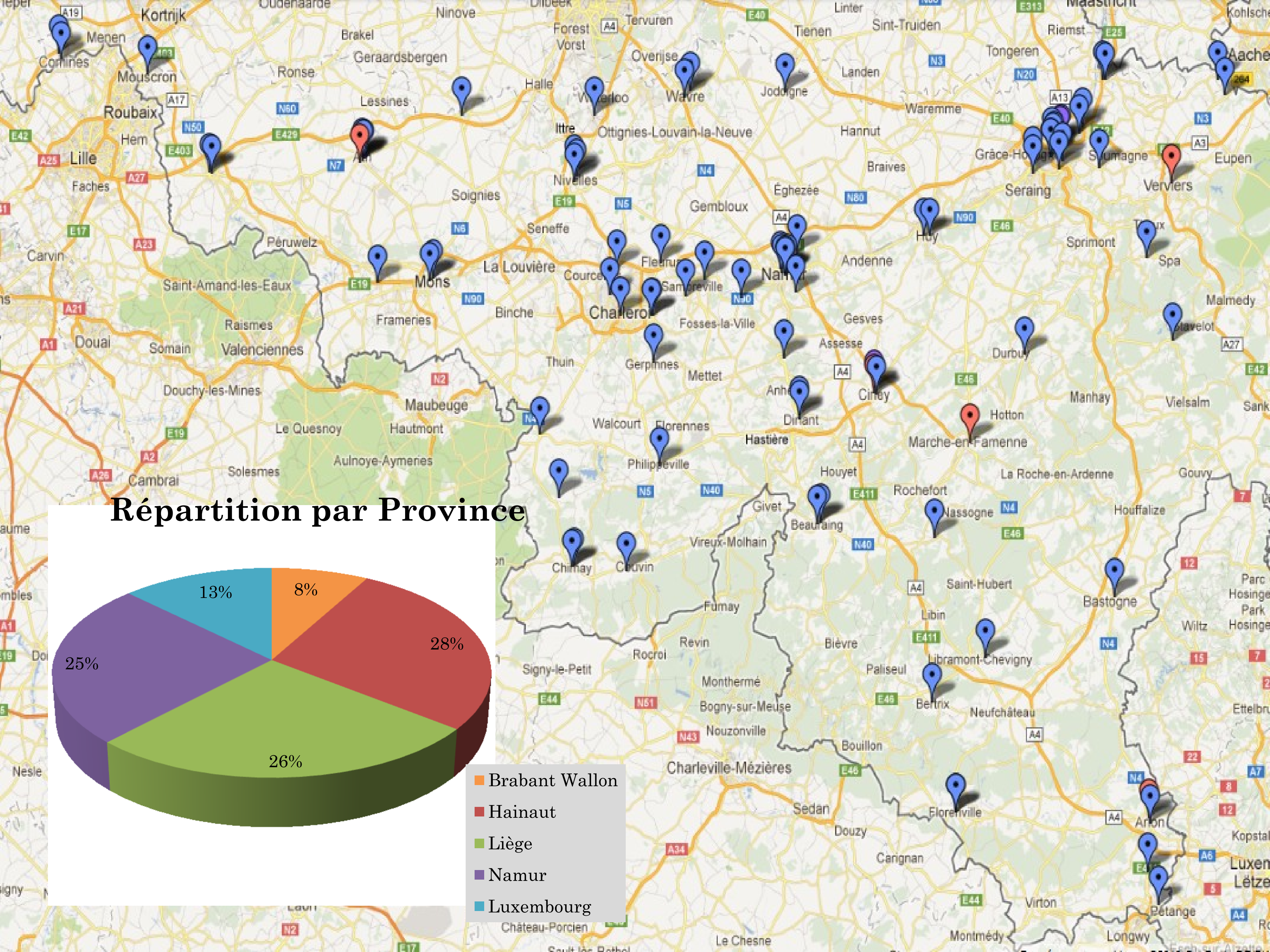
- Inventaire obligatoire
- Négociations COREN/collecteur agréés
- Incitant financier plafonnée

EDDE EN 3 PHASES



BILAN DES ÉCOLES PARTICIPANTES

- Nombre d'écoles ayant répondu et transmis un inventaire : 87
  - Ecoles de la province du Brabant wallon : 7
  - Ecoles de la province du Hainaut : 24
  - Ecoles de la province de Liège : 23
  - Ecoles de la province de Namur : 22
  - Ecoles de la province du Luxembourg : 11



Répartition par Province
8%
28%
26%
25%
13%
Brabant Wallon
Hainaut
Liège
Namur
Luxembourg

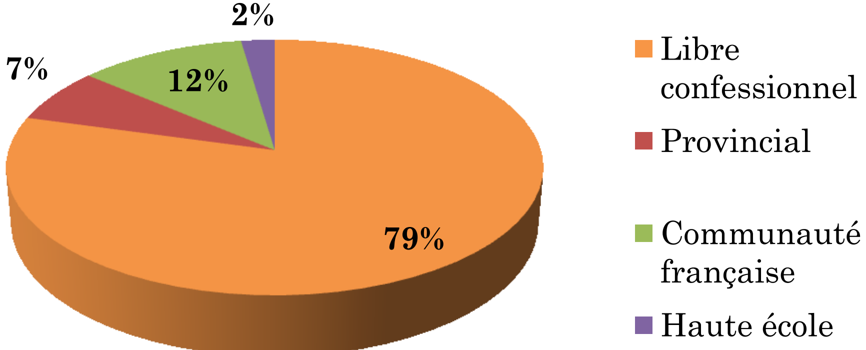
BILAN DES ÉCOLES

Type d'enseignement

1%
2%
25%
44%
28%

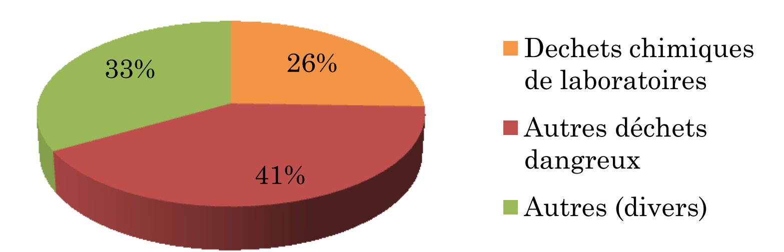
- Enseignement Technique et Profesionnel
- Enseignement Général
- Enseignement G, P, T
- Enseignement Supérieur
- Enseignement Spécialisé

Pouvoirs organisateurs



BILAN DES INVENTAIRES

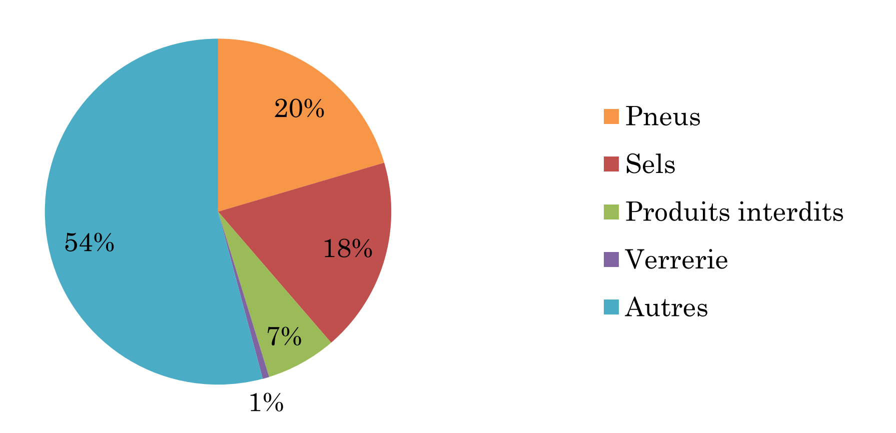
8.756, 40 kg



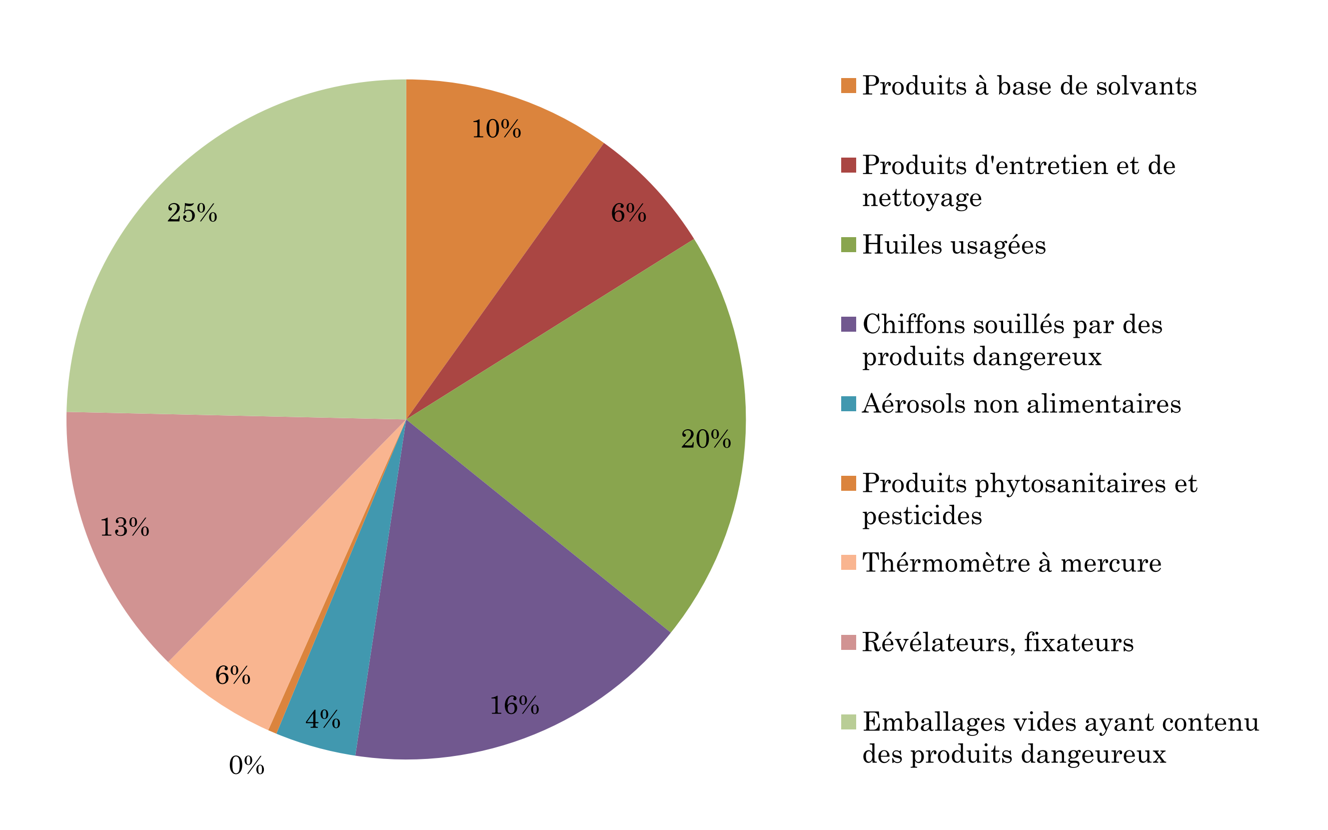
Exemples de produits interdits

Dichromate de potassium, brome, oxyde de chrome, fluorure de sodium
Nitrobenzene, iodure de plomb, chlorure de cobalt, mercure,

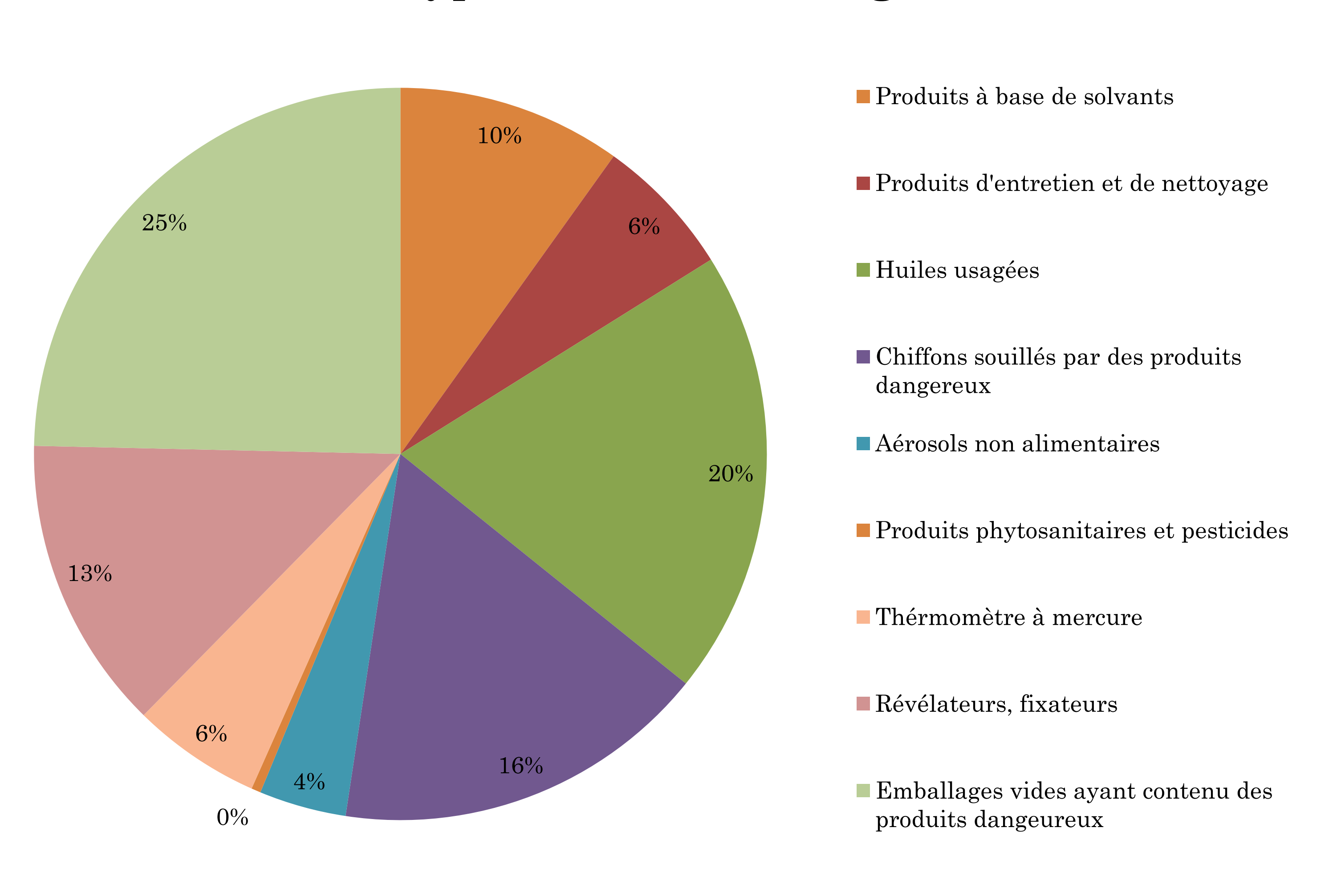
Déchets divers



BILAN DES INVENTAIRES



DÉCHETS DANGEREUX
(HORS LABORATOIRES)



S D'OCTROI DES INCITANTS

Est concernée, toute école ayant transmis son inventaire en Décembre 2012

<13 kg	13<kg<34	>34 kg
• 90€	• 7.3€/kg	• 250€

Inventaire

Bilan chiffré

105 dont 87 avec inventaire	• Nombre d'écoles touchées
81 *18.932,39 €*	• Nombre d'écoles ayant perçu l'incitant
59 *+/-27.000 €*	• Nombre d'écoles ayant fait la collecte via Remondis

Collecte

Bilan chiffré

8.526 kg

- Quantité réellement collectée

8.407 kg

- Produits de labo

119 kg

- Verrerie souillée

2
La collecte des déchets dangereux pas à pas



Négociation avec les collecteurs agréés

- **Cinq (5) collecteurs contactés**

- **Les contraintes:**
  - ✓ Volumes de déchets trop faibles et trop diversifiés
    > SITA > VANGANSEWINKEL
  - ✓ Montant de facturation minimal
    > SHANKS > VANHEEDE
  - ✓ Convention obligatoire sur 3 ans **> SHANKS**

- **Devis le plus concurrentiels** **> REMONDIS**

1. Sur les coûts de **traitement** des déchets et des conditionnements
2. Sur les coûts de **transport**
3. Sur l'accompagnement pour la formation du personnel


➢Espace de stockage exigu, humide, mal éclairé
➢Conditionnement inadéquats
➢Étiquettes détériorées, annotations effacées
➢Mode d'emploi inexistant


➢Mélanges de produits en tout sens
➢Produits non hermétiques
➢Risques: corrosion, contaminations toxiques, risques d'explosion, etc.
Art. 8290
Natriumbenzoat gepulvert
MERCK



Risques élevés (explosion, nocivité, radioactivité,…) mélangé aux autres produits!!
100 g
4937305
Art. 601
Pikrinsäure krist. reinst
B.P.C. 1959
$C_6 H_3 N_3 O_7$
Ia
MERCK
E. Merck, Darmstadt
Durch Schlag, Reibung, Feuer oder andere Zündquellen explosionsfähig. Bildet hochempfindliche explosionsfähige Metallsalze. Ernste Vergiftungsgefahr beim Einatmen, Verschlucken oder bei Berührung mit der Haut.
Explosionsgefährlich
Gift
100 g


➢Détérioration des emballages,
➢ Modification des propriétés des produits
➢ Contaminations
➢ étiquetage effacé
= risques élevés!!

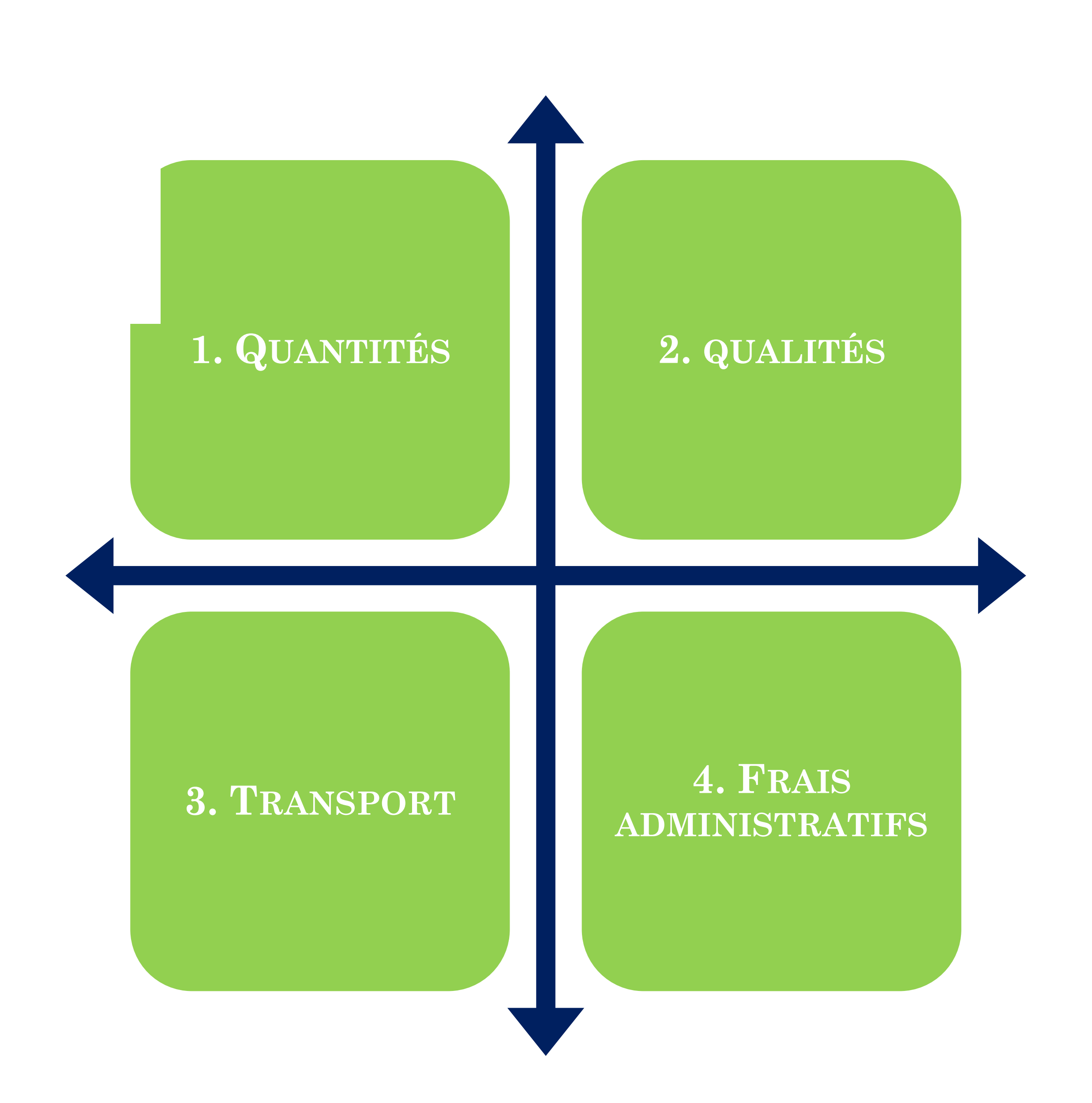

➢Contamination du bois (inflammable)…
➢…de l’air et des autres produits
ACIDES


Emballage inapproprié, danger!
NESCAFÉ
RIZ.
Conditionnement temporaire


Radiactif

C

COÛT DE COLLECTE DES DÉCHETS



POSTE 1: QUANTITÉS DE DÉCHETS (HTVA)

Types de déchets	Critères 1	Coût 1 (€/kg)	Coût 2 (€/kg)	Critère 2
Acides et bases	< 15 litres	1.98 €	0.75 €	> 15 litres
Solvants halogénés	< 15 litres	1.98 €	0.90 €	> 15 litres
Solvants non-halogénés	< 15 litres	1.98 €	0.45 €	> 15 litres
Récipients vides souillés	Récipients plastique, métal	0.55 €	0.68 €	Récipients en verre

Bonnes pratiques:

- Evitez au maximum tout rejet à l'égout
- Connaître les volumes moyens de déchets produits annuellement pour préciser les quantités à stocker
- Regrouper les produits compatibles dans des conditionnements réglementaires

POSTE 2: QUALITÉ DES DÉCHETS ET DU TRI (HTVA)

Déchets	Critère 1	Coût 1 (€/kg)	Coût 2 (€/kg)	Critère 2
Produits à base de solvants	5>ph<10	0.55 €	0.68 €	5<ph>10
Produits d'entretien et de nettoyage	5>ph<10	0.48 €	0.75 €	5<ph>10
Produits inconnus		2.09 €	***70€ 30 min.***	*Tri du chimiste*

Bonnes pratiques:

- Adapter le ph des déchets liquides
- Maintenir tout emballage avec l'étiquetage réglementaire
- Faciliter l'accès aux lieux de stockage
- Désigner une personne responsable de la communication avec le collecteur – Accueillir le collecteur dès son arrivée

Poste 3 & 4: Autres frais (HTVA)

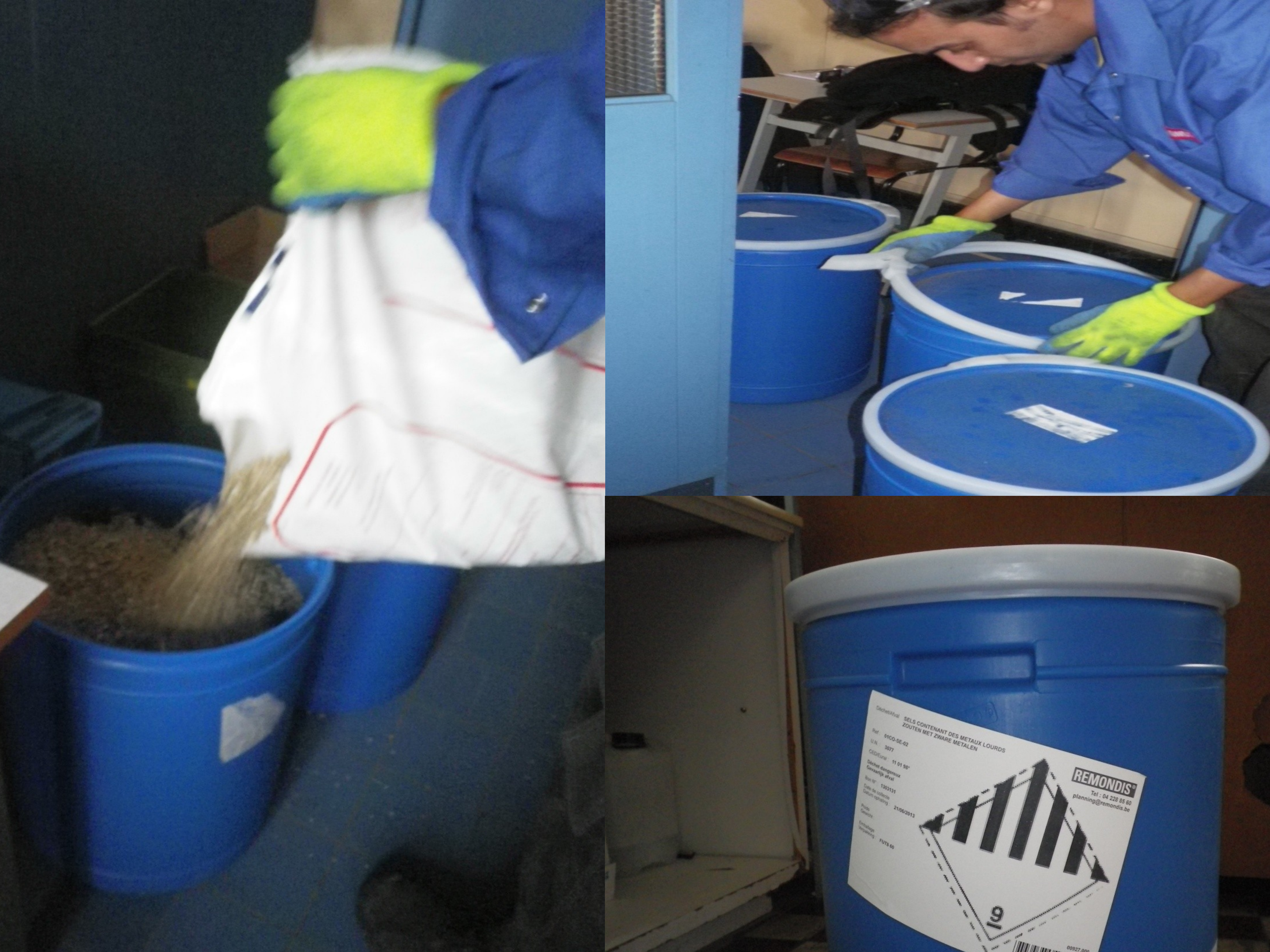
Critère 1	Coût 1	Coût 2	Critère 2
Matériel (fût 60 litres)	8 €	12 €	Matériel (fût 120 litres)
Transport + 1 palette	*65 €* *(+ longue durée)*	95 € (contrat ponctuel)	Transport + 2 palettes
Frais administratifs (contrat de 3 ans)	*0 €*	20 €	Frais administratifs (contrat ponctuel)

Bonnes pratiques:

- Privilégier un contrat longue durée pour élargir la marge de négociation
- Exploiter toutes les filières de recyclage, élimination gratuites avant de finaliser l'inventaire destiné au collecteur agréé




Art. 1091
Aluminiumhydroxid
gepulvert rein
MERCK
Art. 5127
Kaliumguajacolsulfonat
MERCK
Art. 4636
Calciumhypophosphit reinst
MERCK


Déchet/Afval SELS CONTENANT DES METAUX LOURDS
ZOUTEN MET ZWARE METALEN
Ref. 01CO-SE-02
U.N. 3077
CED/Eural 11 01 98*
Déchet dangereux
Gevaarlijk afval
Bon N° 1303131
Date de collecte
Datum ophaling 21/06/2013
Poids
Gewicht
Emballage
Verpakking FUTS 60
REMONDIS®
Tel : 04 228 85 60
planning@remondis.be
9


SA

Documents utiles

DOC 1 **Inventaire**

DOC 2 **Devis**

DOC 3 **Facture**

DOC 4 **Attestation d’élimination**

DOC 5 **Déclaration annuelle de conformité**

Bonnes pratiques pour l'elimination

- Structurer le tri sur base des besoins du collecteur
- Investir ensuite dans l'achat du matériel de stockage et de tri
- « Volume de déchets » ne veut pas toujours dire « plus cher » !

  >> stocker un volume suffisant avant collecte

  >> limiter au maximum les rejets à l'égout!
- Toute les substances restent clairement identifiées jusqu'à l'éliminiation
- Assurer une bonne accessibilité des lieux au moment de la collecte

Témoignage:

Collège Saint-Servais

« Comment réduire le volume de ses déchets chimiques »

Xavier Castelli
Pierre-Yves Druard

3

Insuffler une gestion plus durable des substances dangereuses





MEMENTO

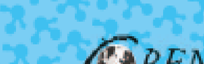
SOMMAIRE

EDDE.
GÉRER LES DÉCHETS DANGEREUX ET LES RISQUES

Mémento

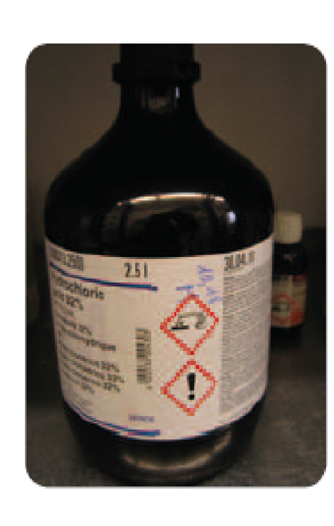
GÉRER LES DÉCHETS DANGEREUX ET LES RISQUES en milieu scolaire

AVEC LE SOUTIEN DE LA WALLONIE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE « ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX DES ÉCOLES – EDDE »









a) L'étiquette

Chaque produit est identifié grâce à l'étiquette accolée sur le récipient ; elle doit être en bon état (résister à l'humidité ainsi qu'aux rayonnements UV) et contenir au moins les informations suivantes:

1. le nom de la substance
2. le(s) symbole(s) de danger
3. la mention d'avertissement (Danger ou Attention)
4. les phrases mentionnant les risques dérivant de ces dangers (phrases H)
5. les phrases mentionnant les conseils de prudence destinés à pallier tous ces risques (phrases P)
6. le nom et l'adresse du fabricant ou toute autre personne qui met ladite substance à la disposition des membres du personnel

liens

Pour aller plus loin:

www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque - Système de classification et d'étiquetage

www.ac-aix-marseille.fr - Produits dangereux

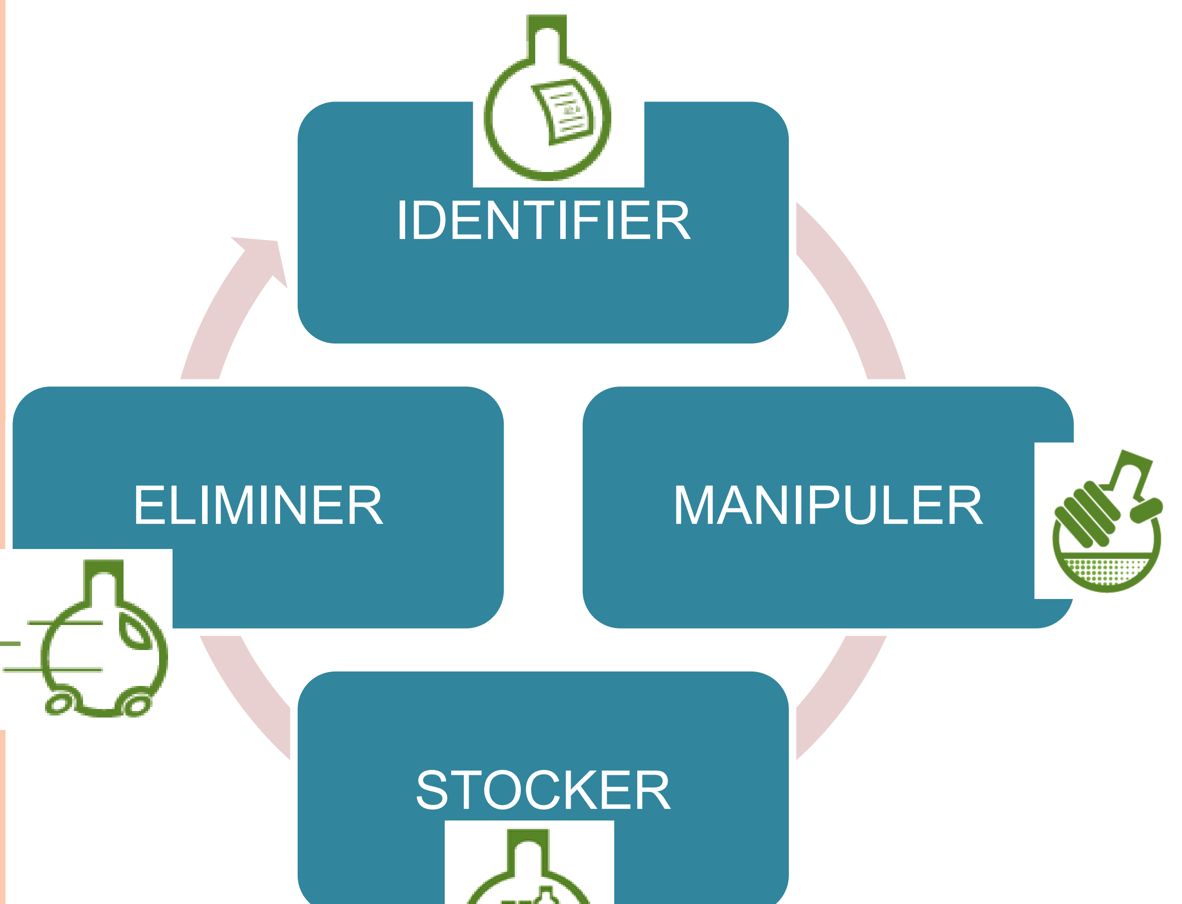
www.echa.europa.eu – Echa quiz

www.etiquette.scienceamusante.net - Etiquette science amusante

www.notre-planete.info - Pictogrammes des produits dangereux

b) La fiche de données de sécurité (FDS)

Le parcours des substances dangereuses en quatre étapes clés

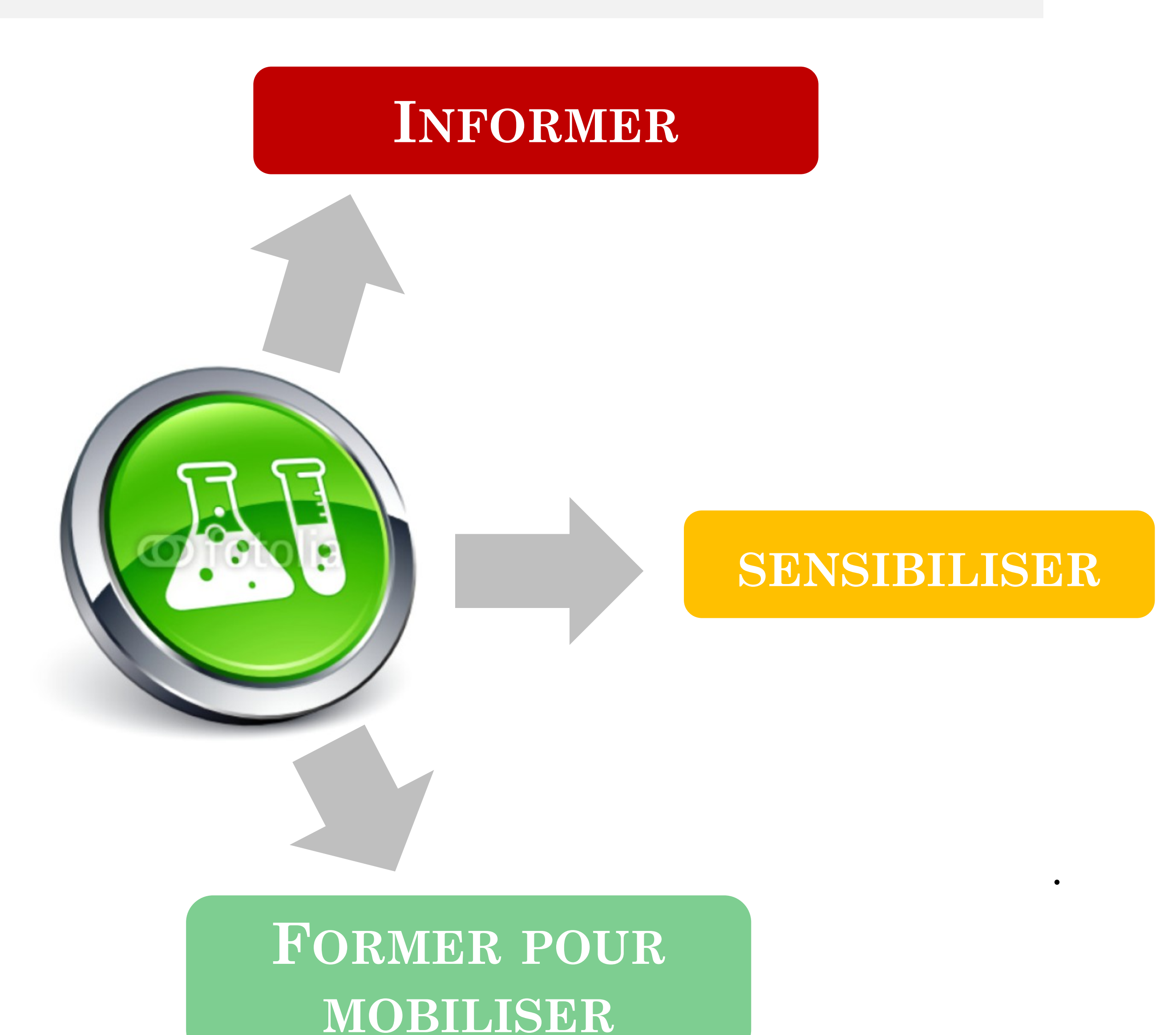


Une mauvaise **identification** des produits élève le risque d'erreurs et d'accidents lors des **manipulations**.

Les négligences dans le **stockage** des produits et des déchets induisent des risques d'accident plus important et complique leur **élimination.**

Solution: Soutenir les démarches du personnel dans l'école dans chacune des 4 étapes grâce à une information claire, concise et attrayante.

Trois niveaux d'intervention pour impliquer le personnel



Trois actions essentielles pour s’intégrer dans un processus d’amélioration continue

INVENTORIER

RÉORGANISER

ACCOMPAGNER



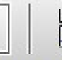
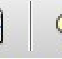
Bonnes pratiques

Implication du personnel (information/sensibilisation)

- Les élèves peuvent organiser des **campagne d'information**/sensibilisation
- Organisez un **audit** participatif avec les élèves
- Informez-vous grâce aux **plateformes web** spécialisées en la matière
- Créez vos propres **étiquettes** grâce aux logiciels gratuits disponibles sur le web
- Rendez l'information attractive en exploitant/créant des **outils** (quiz, affiche, charte, fiches,…)

Bonnes pratiques
Implication du personnel
(formation/mobilisation)

- Apprendre à **jongler** avec les propriétés et caractéristiques chimiques des produits dangereux
- Responsabiliser les élèves en organisant une tournante de **délégués responsables** des dilutions des produits, de la sécurité des ateliers, du bon fonctionnement des installations, etc.
- Créer vos propres fiches d'**évaluation** des pratiques, du matériel et des installations
- Autres…

1 / 1 26,6% Tools

AFFICHE

EDDE
GÉRER LES DÉCHETS DANGEREUX ET LES RISQUES

RÉUSSIS CHAQUE MOIS LE ...

1 IDENTIFIER
2 MANIPULER
3 STOCKER
4 ÉLIMINER

QUIZ !

et limite les risques liés aux produits et déchets DANGEREUX !



www.edde.be



CHARTE, ROI



CHARTE POUR UNE BONNE GESTION DES PRODUITS ET DÉCHETS DANGEREUX À L'ÉCOLE.

Les écoles produisent et gèrent au quotidien des déchets et des produits qui peuvent être dangereux pour la nature et le bien-être de tous.

On les trouve dans les laboratoires de sciences (exemples : déchets chimiques et leurs emballages) ou dans les ateliers techniques et professionnels (exemples : peinture non hydrosoluble / white spirit / thinner / colle / vernis / diluant / dissolvant et leurs emballages / les huiles usagées de moteur, de freins ou de refroidissement / chiffons souillés,...).

Pour préserver l'environnement et la santé de tous, cette charte t'invite à appliquer et respecter des principes importants dans chacune des quatre étapes de ton travail en laboratoire ou en atelier pratique.



1 IDENTIFIER



- Je prépare mon travail. Pour cela, je me renseigne d'abord sur les consignes de sécurité avec lesquelles je vais travailler.
- Je reconnais les symboles de danger et de sécurité.



2 MANIPULER

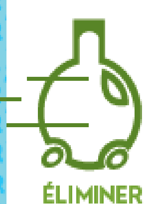


- Je porte la tenue de travail et l'équipement de protection réglementaire.
- Je respecte les dosages des produits utilisés.
- Je prends soin du matériel, des outils et machines de travail.



3 STOCKER

- A la fin de mon travail, je m'assure que les conditionnements des produits restent hermétiques et non endommagés.
- Je les range consciencieusement dans le lieu indiqué selon la procédure de sécurité.



4 ÉLIMINER

- Je ne jette jamais à l'égout les produits chimiques qui ont, au moins, un symbole de danger.
- Pour faciliter la collecte et l'élimination, je trie mes déchets dans les différents récipients et poubelles mis à ma disposition.



www.edde.be



QUIZ





2. Je dois m'informer sur la dangerosité des produits que je vais utiliser. Par où vais-je commencer mes recherches ?

a) Je m'informe sur les fiches de sécurité disponibles sur internet.
b) Je consulte le registre des produits de l'école.
c) J'appelle le fabriquant du produit.

Principe : Tout établissement scolaire est soumis à l'obligation de créer et mettre à jour un registre des déchets dangereux.

Réflexion : Demande aux personnes responsables d'avoir accès à ce registre.

Lien question 2

Index



www.edde.be

Introduction

Enjeux et objectifs
- Enjeux
- Objectifs

Comment participer ?
- Ecoles participantes

Planning

Sensibilisation
- Charte
- Quiz
- Ateliers d'échanges
- Actes de formations

Inventaire et collecte
- Collecteur agréé
- Formulaires

Législation et définitions
- Déchets en général
- Déchets dangereux
- Et mon école ?
- Textes légaux



E.D.D.E. - ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX DES ECOLES

Avec le soutien de la Wallonie, COREN asbl vous propose une campagne originale, globale (édu
trait à la gestion des déchets et produits dangereux à l'école: la campagne *E.D.D.E.*, pour *Elimina*
*E*coles.

Cette campagne s'adresse aux écoles de l'enseignement secondaire général, technique
confondus de la Wallonie qui gèrent au quotidien des déchets et produits dangereux.

E.D.D.E. vise à gérer et réduire au maximum les risques liés à la manipulation, au stockage e
produits. Il s'agit ici de préserver tant que possible la santé humaine, l'environnement mais
législatif wallon portant sur les déchets[1].

Celui-ci oblige tout producteur et détenteur de déchets dangereux à les stocker et les éliminer
faisant appel à un collecteur agréé.

[1] *Arrêté de l'Exécutif régional wallon (AERW) du 09 avril 1992 relatif aux déchets dangereux. Dé*
aux déchets; Arrêté du Gouvernement wallon (AGW) du 10/07/97 établissant un catalogue des dé
wallon (AERW) du 09 avril 1992 relatif aux déchets dangereux.

Questions/réponses



Merci pour votre attention!

Thierno Ndiaye
Secrétaire général

Vincent Pluymackers
Responsable de projets



02 640 53 23
info@coren.be


depositphotos

Déchets et produits acceptés dans le cadre de l'opération de collecte

1. les produits chimiques :
   - interdits
   - inutilisés
   - périmés
   - inconnus
2. les résidus d'expériences issus des activités de laboratoires
   - Acides
   - Bases
   - Solvants halogénés
   - Solvants non halogénés
   - Oxydants
   - Récipients vides ayant contenu des produits chimiques dangereux
   - Produits inconnus

Déchets et produits <u>acceptés</u> dans le cadre de l'opération de collecte

3. les récipients et emballages vides ayant contenu une substance dangereuse !

- Produits dangereux d'ateliers **(inutilisés, périmés, etc.)** tels que peinture (non hydrosoluble), white spirit, thinner, colle, vernis, diluant, dissolvant… et leurs emballages
- Produits d'entretien et de nettoyage **(inutilisés, périmés, etc.)** et leurs emballages comportant au moins 1 pictogramme de danger
- Huiles usagées (moteur, frein, refroidissement)
- Chiffons souillés par les produits dangereux mentionnés ci-avant
- Produits phytosanitaires, pesticides **(inutilisés, périmés, etc.)** et leurs emballages
- Thermomètres à mercure **(inutilisés !).**
- Déchets issus des activités de photographie, sérigraphie, etc **(révélateur, fixateur, …)** et leurs emballages
- Aérosols non alimentaires, non cosmétiques

Déchets et produits exclus dans le cadre de l'opération de collecte

- Déchets explosifs
- Déchets Radioactifs
- Déchets Infectieux de classe B2 (bactériologiques
- Déchets sous pression (bombonnes de gaz)
- Déchets de mercure métallique
- Déchets non-dangereux
- Déchets inertes
- Déchets d'amiante
- Déchets instables
- Piles
- Batteries
- Médicaments périmés